

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION
Séance du 14 avril 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 79 ^{ème} délibération
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
7	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	
8	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	
9	AIX-LES-BAINS	T	FERRARI Marina	
10	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
11	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
12	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
13	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
14	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
15	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
16	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
17	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
18	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de Julien PAPOZ
19	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
20	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
21	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
22	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
25	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
26	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Yohann CHANIAC
27	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
29	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	POILLEUX Nicolas	
31	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Sandrine EXERTIER
32	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
33	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
34	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	

35	GRESY-SUR-AIX	T	DARBON Lionel	
36	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
37	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
38	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
39	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
40	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
41	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
42	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
43	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
44	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
45	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
46	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
47	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
48	MOTZ	T	CLERC Gérard	
49	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	Pouvoir de Fabienne WESTRELIN
50	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
51	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
52	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
53	SAINT OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	
54	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
55	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
56	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
57	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
58	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
59	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
60	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
61	VIVIERS DU LAC	T	CARON Bernard	
62	VIVIERS DU LAC	T	MONANGE Myriam	
63	VOGLANS	T	BERNON Martine	
64	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

28 communes présentes

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 7 avril 2026 par le président sortant, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et les projets de délibérations était joint à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 7 avril 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Anaïs HUSSON est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux.

Les réclamations contre les opérations électorales doivent être consignées au procès-verbal, sinon être déposées, à peine d'irrecevabilité, au plus tard à dix-huit heures le cinquième jour qui suit l'élection, à la préfecture. Elles sont immédiatement adressées au préfet qui les fait enregistrer au greffe du tribunal administratif.

Les protestations peuvent également être déposées directement au greffe du tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex) dans le même délai.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 80 Année : 2026

Exécutoire le : 14 AVR. 2026

Publiée / Notifiée le : 14 AVR. 2026

Visée le : 14 AVR. 2026

ADMINISTRATION GENERALE Élection du Président de Grand Lac

Il est rappelé que conformément à l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le président est l'organe exécutif de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service.

Le président est le chef des services de l'établissement public de coopération intercommunale. Il représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Il convient, à la suite du renouvellement de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération, de procéder à l'élection du président de Grand Lac au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est précisé que conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-1, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement, dans un délai de 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire.

Le règlement intérieur approuvé par le conseil communautaire de Grand Lac le 8 décembre 2020 prévoit que le recours au vote électronique est autorisé pour les élections.

Il est précisé que le système de vote électronique proposé garantit les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Il est fait appel des candidatures, et procédé au vote.

Le Conseil de communauté :

Vu le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires intervenu lors des élections des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9, L. 5211-10, L. 5211-2 et L. 2122-7,

Vu l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 8 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur des instances communautaires de Grand Lac,

Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

- PROCLAME Renaud BERETTI Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération et le déclare installé.

Aix-les-Bains, le 14 avril 2026

Le Président doyen,
Yves HUSSON



La secrétaire de séance,
Anaïs HUSSON

A blue ink signature of Anaïs HUSSON.

<ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 71- Présents : 64- Présents et représentés : 71- Abstentions : 0- Votants : 71- Pour : 62- Contre : 0- Blancs : 9- Nuls : 0
--

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 80 : Election du président de Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 14/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2026

Numéro de l'acte : d5804 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260414-d5804-DE

Date de décision : 14/04/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election executif
5.1.4. Election des présidents et vice-présidents EPCI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION

Séance du 14 avril 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

PROCES-VERBAL D'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 79 ^{ème} délibération
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
7	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	
8	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	
9	AIX-LES-BAINS	T	FERRARI Marina	
10	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
11	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
12	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
13	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
14	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
15	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
16	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
17	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
18	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de Julien PAPOZ
19	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
20	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
21	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	
22	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
24	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
25	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
26	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Yohann CHANIAK
27	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
29	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
30	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	POILLEUX Nicolas	
31	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Sandrine EXERTIER
32	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	

33	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
34	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	
35	GRESY-SUR-AIX	T	DARBON Lionel	
36	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
37	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
38	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
39	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
40	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
41	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
42	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
43	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
44	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
45	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
46	MERY	T	FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
47	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	
48	MOTZ	T	CLERC Gérard	
49	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	Pouvoir de Fabienne WESTRELIN
50	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
51	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
52	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
53	SAINT OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	
54	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
55	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	
56	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
57	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
58	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
59	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
60	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
61	VIVIERS DU LAC	T	CARON Bernard	
62	VIVIERS DU LAC	T	MONANGE Myriam	
63	VOGLANS	T	BERNON Martine	
64	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

28 communes présentes

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 7 avril 2026 par le président sortant, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et les projets de délibérations était joint à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 7 avril 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Anais HUSSON est désignée secrétaire de séance.

INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Yves HUSSON, doyen de l'assemblée, qui a procédé à l'accueil des nouveaux membres de l'organe délibérant et les a déclarés installés dans leur fonction.

Conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT, le président doyen, Monsieur Yves HUSSON assure la présidence de l'assemblée, procède à l'appel nominal des membres de l'organe délibérant, constate les conseillers présents et représentés et s'assure que le quorum est réuni.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 63 présents et 8 procurations.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anaïs HUSSON a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Il est proposé que le bureau de vote soit constitué du Président de séance et de deux assesseurs.

Sont désignés à l'unanimité comme assesseurs:

- Madame Claire ROUPIOZ,
- Monsieur Florian MAITRE.

Arrivée de Christèle ANCIAUX.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du Président de Grand Lac Communauté d'agglomération, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est précisé que conformément à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-1, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement, dans un délai de 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire.

Le règlement intérieur approuvé par le conseil communautaire de Grand Lac le 8 décembre 2020 prévoit que le recours au vote électronique est autorisé pour les élections.

Il est précisé que le système de vote électronique proposé garantit les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Monsieur le Président doyen déclare le scrutin ouvert.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de président de Grand Lac :

Renaud BERETTI

1^{er} TOUR

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 9
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 62
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32

CANDIDATS :	SUFFRAGES :
Renaud BERETTI	61
Marina FERRARI	1

Monsieur Renaud BERETTI ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de Président de Grand Lac Communauté d'Agglomération et est immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DE GRAND LAC

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

L'organe délibérant de Grand Lac étant composé de 71 délégués communautaires, le nombre maximum de vice-présidents ne peut excéder 15.

Il convient donc de déterminer le nombre de vice-présidents, avant de procéder à leur élection.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-présidents à 14.

Sous la présidence de Monsieur BERETTI, élu président, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des 14 vice-présidents.

Il est rappelé que les vice-présidents sont élus parmi les membres du conseil communautaire, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code.

Il est précisé que conformément à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-1, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement, dans un délai de 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire.

Le règlement intérieur approuvé par le conseil communautaire de Grand Lac en date du 8 décembre 2020 prévoit que le recours au vote électronique est autorisé pour les élections.

Il est précisé que le système de vote électronique proposé garantit les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 1^{er} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 1^{er} Vice-président de Grand Lac :

Jean-Claude LOISEAU

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 11
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 60
- MAJORITÉ ABSOLUE : 31

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
--------------------	--------------------

Jean-Claude LOISEAU	56
Florian MAITRE	3
Marie-Claire BARBIER	1

Monsieur Jean-Claude LOISEAU ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 1^{er} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 2^{ème} vice-président de Grand Lac :

Marie-Claire BARBIER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 8
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 62
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Marie-Claire BARBIER	62

Madame Marie-Claire BARBIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 2^{ème} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 3^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Jean-François BRAISSAND

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 8
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 62
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Jean-François BRAISSAND	57
Florian MAITRE	5

Monsieur Jean-François BRAISSAND ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 3^{ème} Vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 4^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 4^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Nathalie FONTAINE

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71

- VOTES BLANCS : 9
- VOTES NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 61
- MAJORITÉ ABSOLUE : 31

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Nathalie FONTAINE	61

Madame Nathalie FONTAINE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 4^{ème} Vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 5^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.
Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 5^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Florian MAITRE

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 14
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 56
- MAJORITÉ ABSOLUE : 29

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Florian MAITRE	51
Louis ALLARD	1
Benoît BADIN	1
Jean-Claude CROZE	1

Thibaut GUIGUE	1
Antoine HUYNH	1

Monsieur Florian MAITRE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 5^{ème} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 6^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.
Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 6^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 2
- VOTANTS : 69
- VOTES BLANCS : 14
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 55
- MAJORITÉ ABSOLUE : 28

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	54
Danièle BEAUX-SPEYSER	1

Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 6^{ème} Vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 7^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.
Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 7^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Jean-Marc DRIVET

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 3
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 68
- MAJORITÉ ABSOLUE : 35

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Jean-Marc DRIVET	66
Jean-Claude CROZE	1
Karine DUBOUCHET-REVOL	1

Monsieur Jean-Marc DRIVET ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 7^{ème} Vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 8^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 8^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 8^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Julie NOVELLI

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1

- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 11
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 59
- MAJORITÉ ABSOLUE : 30

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Julie NOVELLI	51
Danièle BEAUX-SPEYSER	2
Alain MOUGNIOTTE	2
Louis ALLARD	1
Martine BERNON	1
Anaïs HUSSON	1
Nathalie SCHMITT	1

Madame Julie NOVELLI ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 8^{ème} Vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 9^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 9^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.
Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 9^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Olivier ROGNARD

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 5

- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 66
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Olivier ROGNARD	65
Roland MEUNIER	1

Monsieur Olivier ROGNARD ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 9^{ème} Vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 10^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 10^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal. Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 10^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Michel FRUGIER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 14
- VOTES NULS : 2
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 54
- MAJORITÉ ABSOLUE : 28

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Michel FRUGIER	48
Danièle BEAUX-SPEYSER	2

Marina FERRARI	2
Benoît BADIN	1
Yves MERCIER	1

Monsieur Michel FRUGIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 10^{ème} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 11^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 11^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal. Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 11^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Thibaut GUIGUE

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 2
- VOTANTS : 69
- VOTES BLANCS : 10
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 59
- MAJORITÉ ABSOLUE : 30

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Thibaut GUIGUE	52
Danièle BEAUX-SPEYSER	3
Jean-Claude CROZE	1
Marina FERRARI	1
Antoine HUYNH	1

Nicolas MERCAT	1

Monsieur Thibaut GUILGUE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 11^{ème} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 12^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 12^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal. Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 12^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Yves MERCIER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 9
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 61
- MAJORITÉ ABSOLUE : 31

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Yves MERCIER	54
Danièle BEAUX-SPEYSER	4
Jean-Claude CROZE	1
Marina FERRARI	1
Nicolas MERCAT	1

Monsieur Yves MERCIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 12^{ème} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 13^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 13^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.
Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 13^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Nicolas MERCAT

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 7
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 63
- MAJORITÉ ABSOLUE : 32

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Nicolas MERCAT	54
Danièle BEAUX-SPEYSER	7
Jean-Claude CROZE	1
Christophe DERIPPE	1

Monsieur Nicolas MERCAT ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 13^{ème} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 14^{ème} VICE-PRÉSIDENT DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 14^{ème} vice-président de Grand Lac au scrutin secret uninominal.
Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats au poste de 14^{ème} Vice-président de Grand Lac :

Jean-Claude CROZE

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 13
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 58
- MAJORITÉ ABSOLUE : 30

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Jean-Claude CROZE	51
Danièle BEAUX-SPEYSER	7

Monsieur Jean-Claude CROZE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de 14^{ème} vice-président de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il est proposé que le Bureau soit fixé à 31 membres, comprenant le président, les vice-présidents et d'autres membres du conseil communautaire dont il convient de procéder à l'élection.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la fixation du nombre de membres du Bureau communautaire à 31.

Le Président ainsi que 14 vice-présidents ayant été élus, il convient de procéder à l'élection des autres membres du Bureau communautaire de Grand Lac, soit à l'élection de 16 membres.

Il est rappelé que les membres du Bureau sont élus parmi les membres du conseil communautaire, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L. 5211-10 du même code.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT et à la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026 fixant la composition du Bureau communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres du Bureau communautaire autres que le président et les vice-présidents.

Il est précisé que conformément à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement, dans un délai de 6 mois suivant l'installation du conseil communautaire.

Le règlement intérieur approuvé par le conseil communautaire de Grand Lac en date du 8 décembre 2020 prévoit que le recours au vote électronique est autorisé pour les élections.

Il est précisé que le système de vote électronique proposé garantit les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

ÉLECTION DU 1^{er} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 1^{er} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Yves HUSSON

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 5
- VOTANTS : 66
- VOTES BLANCS : 2
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 64
- MAJORITÉ ABSOLUE : 33

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Yves HUSSON	63
Danièle BEAUX-SPEYSER	1

Monsieur Yves HUSSON ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 2^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 2^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Nathalie POCHAT

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 5
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 65
- MAJORITÉ ABSOLUE : 33

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Nathalie POCHAT	63
Danièle BEAUX-SPEYSER	1
Nathalie SCHMITT	1

Madame Nathalie POCHAT ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 3^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 3^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Danièle BEAUX-SPEYSER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 5
- VOTES NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 64
- MAJORITÉ ABSOLUE : 33

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Danièle BEAUX-SPEYSER	57
Philippe ESTIEU	4
Martine BERNON	2
Nicolas POILLEUX	1

Madame Danièle BEAUX-SPEYSER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 4^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 4^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Bruno MORIN

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 4

- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 67
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Bruno MORIN	63
Christophe DERIPPE	1
Alain MOUGNIOTTE	1
Sophie PETIT-GUILLAUME	1
Nicolas POILLEUX	1

Monsieur Bruno MORIN ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 5^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 5^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Antoine HUYNH

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 3
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 68
- MAJORITÉ ABSOLUE : 35

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Antoine HUYNH	63
Martine BERNON	1
Christophe DERIPPE	1
Karine DUBOUCHET REVOL	1
Anaïs HUSSON	1
Nicolas POILLEUX	1

Monsieur Antoine HUYNH ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 6^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 6^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Gérard CLERC

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 3
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 68
- MAJORITÉ ABSOLUE : 35

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Gérard CLERC	66
Christophe DERIPPE	1
Alain MOUGNIOTTE	1

Monsieur Gérard CLERC ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 7^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 7^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Jean-Paul MORET

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 5
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 66
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Jean-Paul MORET	62
Christophe DERIPPE	1
Alain MOUGNIOTTE	1

Nathalie SCHMITT	1
Christian VASQUEZ	1

Monsieur Jean-Paul MORET ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 8^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 8^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Christiane CARRIER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 4
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 66
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Christiane CARRIER	59
Alain MOUGNIOTTE	2
Martine BERNON	1
Yohann CHANIAC	1
Marina FERRARI	1

Roland MEUNIER	1
Colette PIGNIER	1

Madame Christiane CARRIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 9^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 9^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Bruno CROUZEVIALLE

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 4
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 66
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Bruno CROUZEVIALLE	59
Marina FERRARI	2
Alain MOUGNIOTTE	2
Luce CLAVAL	1
Karine DUBOUCHET-REVOL	1

Stéphane ROULET	1
-----------------	---

Monsieur Bruno CROUZEVALLE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 10^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 10^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Jean-Marc GRELLIER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 2
- VOTANTS : 69
- VOTES BLANCS : 2
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 67
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Jean-Marc GRELLIER	60
Nicolas POILLEUX	3
Franck GUISSANT	2
Alain MOUGNIOTTE	2

Monsieur Jean-Marc GRELLIER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 11^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 11^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Louis ALLARD

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 6
- VOTES NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 64
- MAJORITÉ ABSOLUE : 33

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Louis ALLARD	53
Nathalie SCHMITT	3
Benoît BADIN	2
Alain MOUGNIOTTE	2
Nicolas POILLEUX	2
Christèle ANCIAUX	1
Gérard DILLENSCHNEIDER	1

Monsieur Louis ALLARD ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 12^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 12^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Gérard DILLENSCHNEIDER

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 3
- VOTES NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 66
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Gérard DILLENSCHNEIDER	60
Colette PIGNIER	2
Luce CLAVAL	1
Franck GUISSANT	1
Christophe MOIROUD	1
Alain MOUGNIOTTE	1

Monsieur Gérard DILLENSCHNEIDER ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 13^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 13^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Brigitte TOUGNE-PICAZO

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 6
- VOTES NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 64
- MAJORITÉ ABSOLUE : 33

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Brigitte TOUGNE-PICAZO	54
Philippe ESTIEU	2
Alain MOUGNIOTTE	2
Nathalie SCHMITT	2
Michelle BRAUER	1
Luce CLAVAL	1
Marina FERRARI	1
Stéphane ROULET	1

Madame Brigitte TOUGNE-PICAZO ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 14^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 14^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Nicolas CHAPUIS

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 3
- VOTES NULS : 2
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 65
- MAJORITÉ ABSOLUE : 33

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Nicolas CHAPUIS	58
Anne CHATILLON	3
Marina FERRARI	2
Luce CLAVAL	1
Alain MOUGNIOTTE	1

Monsieur Nicolas CHAPUIS ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 15^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Manuel ARRAGAIN

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 1
- VOTANTS : 70
- VOTES BLANCS : 2
- VOTES NULS : 1
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 67
- MAJORITÉ ABSOLUE : 34

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Manuel ARRAGAIN	59
Benoît BADIN	4
Martine BERNON	1
Michelle BRAUER	1
Alain MOUGNIOTTE	1
Claire ROUPIOZ	1

Monsieur Manuel ARRAGAIN ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.

ÉLECTION DU 16^{ème} MEMBRE DU BUREAU DE GRAND LAC

Il est procédé à l'élection du 16^{ème} membre du Bureau de Grand Lac, autre que le président et les vice-présidents, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats :

Myriam MONANGE

1^{er} TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 71
- ABSTENTIONS : 0
- VOTANTS : 71
- VOTES BLANCS : 3
- VOTES NULS : 0
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 68
- MAJORITÉ ABSOLUE : 35

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>
Myriam MONANGE	60
Philippe ESTIEU	2
Marina FERRARI	2
Alain MOUGNIOTTE	2
Benoît BADIN	1
Nathalie SCHMITT	1

Madame Myriam MONANGE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du Bureau de Grand Lac Communauté d'Agglomération.



ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LAC

FEUILLE DE PROCLAMATION
ANNEXEE AU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SUFFRAGES OBTENUS</u>
Renaud BERETTI	Président Membre du Bureau	61
Jean-Claude LOISEAU	1^{er} Vice-Président(e) Membre du Bureau	56
Marie-Claire BARBIER	2^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	62
Jean-François BRAISSAND	3^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	57
Nathalie FONTAINE	4^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	61
Florian MAITRE	5^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	51
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	6^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	54
Jean-Marc DRIVET	7^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	66
Julie NOVELLI	8^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	51
Olivier ROGNARD	9^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	65
Michel FRUGIER	10^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	48

Thibaut GUIGUE	11^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	52
Yves MERCIER	12^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	54
Nicolas MERCAT	13^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	54
Jean-Claude CROZE	14^{ème} Vice-Président(e) Membre du Bureau	51
Yves HUSSON	Membre du Bureau	63
Nathalie POCHAT	Membre du Bureau	63
Danièle BEAUX-SPEYSER	Membre du Bureau	57
Bruno MORIN	Membre du Bureau	63
Antoine HUYNH	Membre du Bureau	63
Gérard CLERC	Membre du Bureau	66
Jean-Paul MORET	Membre du Bureau	62
Christiane CARRIER	Membre du Bureau	59
Bruno CROUZEVALLE	Membre du Bureau	59
Jean-Marc GRELLIER	Membre du Bureau	60
Louis ALLARD	Membre du Bureau	53
Gérard DILLENCHNEIDER	Membre du Bureau	60
Brigitte TOUGNE-PICAZO	Membre du Bureau	54
Nicolas CHAPUIS	Membre du Bureau	58

Manuel ARRAGAIN	Membre du Bureau	59
Myriam MONANGE	Membre du Bureau	60

Fait à Aix-les-Bains, le 14 avril 2026

Le Président doyen de Grand Lac,

Yves HUSSON



Les assesseurs,

Claire ROUPIOZ



Florian MAITRE



Le Président,

Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,

Anaïs HUSSON

